

SELARL Y. CHENIVESSE- E. GOUYARD- L. CHALLAL

COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES



LEX
AUVERGNE



Compétence sur Dépt. 03 – 15 – 43 – 63 – Pour activités du monopole
Compétence Nationale - pour activités hors monopole (consais, recouvrement amiable)

SALLE DES VENTES DE GANNAT

Nouvelle adresse => Siège social : 12 rue des Planches – 03800 GANNAT

Tél. : 04 70 90 12 52 - Site : www.lexauvergne.com - courriels : contact@lexauvergne.com – vente@lexauvergne.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR L.J.

Lundi 16 juin 2025

1/ **visite de 10h à 10h30** à **SEUILLET (03260)**, 30 chemin de ruelle

MINI PELLE KUBOTA U45 5T (2001)

2/ **visite de 11h à 11h30** à **CHARMEIL (03110)**, chemin des calabres, centrale
à béton **BML**

PELLE FIAT-HITACHI FL220LC (1991)

3/ **À 14h00 (visite de 13h30 à 14h)** à **BELLERIVE SUR ALLIER (03700)**, 109
route de Charmeil

MOBILIER, MATERIEL DE TRAVAUX PUBLIC : Équipement EPI, Compteurs de
chantier, dérouleurs électriques, matériel de plomberie, d'électricité, visserie et
boulonnerie, ordinateur portable, imprimante, bois de coffrage, barrière de chantier,
brouettes, tréteaux, bétonnière, échelle, échafaudage, parpaings ...

VEHICULES : FORD TRANSIT (2006), FORD CONNECT (2006), REMORQUE KAISER
ROBUSTE, REMORQUE COPRODIS, COMPACTEUR BOMAG

SUR DESIGNATION : 1 conteneur aménagé 5M40X2M20, véhicule Renault master (2008)

Liste et photos sur www.lexauvergne.com - FRAIS : **14.28 % TTC**

**LE DESCRIPTIF, LES DIMENSIONS, LES PHOTOS ET INFORMATIONS RELATIVES A LA LISTE DES BIENS ET OBJETS PROPOSES SONT DONNES A TITRE
INDICATIF ET NE PEUVENT EN AUCUN CAS ENGAGER LA RESPONSABILITE DE L'ETUDE – L'OFFICIER VENDEUR SE RESERVE LA POSSIBILITE DE
VENDRE EN UN LOT.**

AVERTISSEMENT

La vente est faite au comptant. Une exposition préalable permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente. Les dimensions et références sont données à titre indicatif. L'adjudicataire aura l'obligation de remettre ses nom et adresse et de payer sans délai. Il devra acquitter en sus du montant des enchères et par lot les frais d'adjudication. Dès l'adjudication prononcée, les objets sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. En cas de paiement par chèque, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement. Il est rappelé par l'officier vendeur qu'il appartient à tout amateur de vérifier si le matériel proposé correspond aux normes légales de sécurité, le vendeur déclinant toute responsabilité sur l'usage qui pourrait être fait des véhicules ou matériel non conformes aux dispositions légales du droit du travail (L. 233.5 et 233.6 du Code du Travail)